



DELIBERATION
N°2020-113 du 29 septembre 2020

**OBJET : Avis sur la dérogation au repos dominical
à Briançon – année 2021**

Rapporteur : M. le Président

Le 29 septembre 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 23 septembre 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 8

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNÉOUD
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
Mme Muriel PAYAN à M. Jean-Marie REY
Mme Marine MICHEL à M. Arnaud MURGIA
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Jean-Pierre MASSON à Mme Patricia ARNAUD
M. Sébastien FINE à M. Vincent FAUBERT

Vu le code du travail, et notamment son article L3132-26 qui donne la possibilité aux maires d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail dans la limite de douze dimanches par an ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le courrier de la commune de Briançon du 25 août 2020 sollicitant l'avis de la communauté de communes du Briançonnais sur la dérogation à la règle du repos dominical concernant l'ensemble des établissements à vocation alimentaire et non alimentaire de son territoire au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 15/09/2020,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre de donner un avis conforme sur les demandes de dérogations au repos dominical lorsque le nombre de jours d'ouverture exceptionnelle dépasse cinq ;

Le Conseil Communautaire à la majorité (2 voix « contre » : Mme Francine DAERDEN et M. Gabriel LEON) :

- **Donne** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les salariés des établissements de commerce de détail de Briançon pour les jours suivants :
 - 14 et 21 février 2021 ;
 - 25 avril 2021 ;
 - 11, 18 et 25 juillet 2021 ;
 - 01, 08 et 15 août 2021 ;
 - 12, 19 et 26 décembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : **02 OCT. 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.